



Rapport annuel de gestion 2005-2006

Conseil supérieur de la langue française

Rapport annuel de gestion
2005-2006

Conseil supérieur de la langue française

Québec 

Cette publication a été produite par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Site Internet : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslfq@cslf.gouv.qc.ca

Vous trouverez sur le site Internet du Conseil :
les avis, la liste des membres, des communiqués
de presse, des données statistiques et de nombreux
autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2006

Dépôt légal – 2006
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-47286-1
ISSN 1708-2781

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de la Charte de la langue française,



Line Beauchamp
Québec, octobre 2006

Madame Line Beauchamp
Ministre responsable de la Charte
de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,



Conrad Ouellon
Québec, juillet 2006

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données _____	IX
Membres du Conseil supérieur de la langue française _____	X
P R E M I È R E P A R T I E	
Rapport du président _____	1
D E U X I È M E P A R T I E	
Présentation du Conseil supérieur de la langue française	
I Le mandat _____	3
II La composition et le fonctionnement _____	3
III Les assemblées _____	3
IV Les ressources humaines et financières _____	3
V La structure administrative _____	5
VI Le cadre de gestion _____	7
T R O I S I È M E P A R T I E	
Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et de la planification stratégique	
I La portée du Rapport annuel de gestion 2005-2006 _____	9
II Les résultats _____	9
Axe d'intervention 2	
<i>La célébration de la vitalité de la langue française</i> _____	9
Axe d'intervention 3	
<i>La veille en matière linguistique</i> _____	10
Q U A T R I È M E P A R T I E	
Présentation des résultats en fonction de la mission d'information _____	21
A N N E X E I	
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française _____	22
A N N E X E I I	
Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française _____	25

Déclaration sur la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de la langue française relèvent de ma responsabilité et celle-ci porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil supérieur de la langue française énonce fidèlement :

- la mission, le mandat, les valeurs et les orientations du Conseil;
- les objectifs et les résultats obtenus;
- les données exactes et fiables.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle appropriés afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique du Conseil.

Je déclare que les renseignements figurant dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Conrad Ouellon', written in a cursive style.

Conrad Ouellon
Québec, juillet 2006

Membres du Conseil supérieur de la langue française



M. Conrad Ouellon est président du Conseil supérieur de la langue française depuis le 18 octobre 2005. Il est titulaire d'un Ph. D. (linguistique) de l'Université Laval. À cette université, il a été directeur du Département de langues et linguistique, vice-doyen de la Faculté des lettres, directeur du Centre international de recherche en aménagement linguistique et directeur-fondateur du programme de maîtrise en orthophonie de la Faculté de médecine.



M^{me} Isabelle Beaulieu est titulaire d'un Ph. D. (sciences politiques) de l'Université de Montréal (2006). Politologue, elle est chargée de cours à l'Université de Montréal et à la Télé-université du Québec.



M. Mario Beaulieu est titulaire d'un B. Ps. de l'Université de Montréal (1982). Il est éducateur au Centre jeunesse de Laval.



M^{me} Enith Ceballos est titulaire d'un Ph. D. (linguistique) de l'Université Laval (1994). Elle enseigne l'espagnol à l'Université Laval et est présidente de Communication Espagnol Français CEF inc. Elle a été membre du Conseil de la langue française de 1995 à 2002.



M^{me} Jane Jenson est titulaire d'un Ph. D. (sciences politiques) de l'Université de Rochester (1974). Elle est professeure titulaire à l'Université de Montréal et directrice du réseau de la famille des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.



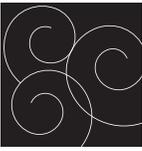
M^{me} Louise Laurin est titulaire d'une L. (histoire) de l'Université de Montréal. De 1954 à 1990, elle a enseigné puis a été directrice. Elle a été commissaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal de 1990 à 1994, puis présidente du Mouvement national des Québécois de 1994 à 1997.



M^{me} Lorraine Pagé est titulaire d'un B. Éd. de l'Université de Montréal (1968) et d'un C. (enseignement audiovisuel) de l'Université du Québec à Montréal (1983). Elle a été présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec de 1988 à 1999 et directrice des communications à la Centrale des syndicats du Québec de 1999 à 2003.



M. Roger Plamondon est titulaire d'une M.B.A. (immobilier) de l'École des hautes études commerciales de Montréal.



Rapport du président



L'année financière 2005-2006 a été marquée par un changement à la présidence du Conseil supérieur de la langue française. Le 18 octobre 2005, je succédais à M^{me} Nadia Brédimas- Assimpoulos qui était à la tête de l'organisme depuis 1996.

Cette année budgétaire a vu l'aboutissement d'importants travaux, entrepris au cours des exercices financiers précédents, dont les résultats constituent, à n'en pas douter, les trois faits saillants du dernier exercice. Ils se rapportent à la troisième orientation (« Consolider la politique linguistique du Québec ») du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008. Plus précisément, ils ont trait à l'axe d'intervention 3, « La veille en matière linguistique ».

- En août 2005, production de l'avis *Le français, langue normale et habituelle du travail*, 55 pages.

Trente ans après l'adoption de la Charte de la langue française, on reconnaît que les inégalités linguistiques dans le monde du travail se sont atténuées. Mais force est de constater que la généralisation de l'usage du français ne s'est pas réalisée, en ce qui concerne la plus grande partie des travailleurs et des travailleuses allophones. De plus, l'émergence de nouveaux contextes modifie le rôle de la langue dans les activités des entreprises. L'avis fait un nouvel état de la question, explore de nouvelles avenues

et soumet 38 recommandations à divers organismes publics dans le but d'améliorer le processus de francisation des entreprises.

- En mai 2005, parution du *Français au Québec : les nouveaux défis*, sous la dir. de Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault, Fides, 622 pages.

Dix-sept personnes présentent leurs vues personnelles sur le statut de la langue et sa maîtrise, à partir d'horizons disciplinaires diversifiés. Leurs constats et leurs propositions sur la situation linguistique actuelle du Québec permettent de préciser les défis auxquels nous aurons collectivement à faire face dans un avenir prochain. Cet ouvrage s'adresse à ceux et celles qui s'intéressent au présent et à l'avenir de la langue française au Québec. Bien que les textes n'engagent que les personnes qui les ont rédigés, ils sont de nature à éclairer le Conseil dans les travaux qu'il entreprendra.

- En février 2006, parution du *Français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire*, sous la dir. de Pierre Georgeault et Michel Pagé, CREQC, Québec Amérique, 347 pages.

D'après les données du recensement de 1996, les allophones constituent dorénavant le deuxième groupe linguistique en importance au Québec. Il importe donc de s'interroger sur les moyens de faciliter l'intégration

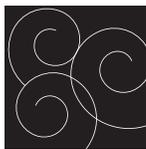
linguistique des personnes nouvellement arrivées, d'une part, et d'assurer la cohésion et le bon fonctionnement de la société québécoise dans un contexte de diversité culturelle et linguistique, d'autre part. C'est ce à quoi se sont consacrés treize universitaires ou praticiennes et praticiens reconnus de diverses disciplines. Cet ouvrage livre leurs discussions et réflexions et contribue grandement à l'enrichissement des débats sur ces questions, même s'il ne représente pas officiellement la pensée des membres du Conseil.

Le Conseil supérieur de la langue française a en outre préparé trois documents dans lesquels il exprime sa position; il a produit cinq rapports de recherche, dont trois ont été publiés et les deux autres déposés, de même qu'un numéro de son bulletin. Il a de plus accordé neuf entrevues à des journalistes.

La célébration de la vitalité de la langue française fait également partie des objectifs poursuivis par le Conseil (troisième orientation, axe d'intervention 2 du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008).

- L'Ordre des francophones d'Amérique a été remis à sept personnalités et le Prix du 3-Juillet-1608 a été attribué à un organisme afin de reconnaître leurs actions visant le renforcement et l'épanouissement de la langue française en Amérique.
- Le prix Émile-Ollivier, créé avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, veut récompenser une œuvre publiée en français par une maison d'édition canadienne à l'extérieur du Québec. Le prix Émile-Ollivier a été remis une première fois en novembre 2005. Il a été décerné une deuxième fois en mars 2006, en même temps que l'Ordre des francophones d'Amérique et le Prix du 3-Juillet-1608.
- Enfin, le Conseil a attribué les prix de journalisme Raymond-Charette et Jules-Fournier.

Dans le but de faire connaître ses travaux et son action, le Conseil supérieur de la langue française a participé à divers événements. Six conférences ont été présentées dans des colloques, congrès ou séminaires internationaux, et le Conseil a participé à l'organisation de deux rencontres internationales.



Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I Le mandat

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1^{er} octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire son mandat du titre IV :

« Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

« À ce titre, le Conseil :

- 1) donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;
- 2) saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement. » (Article 187.)

« Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

- 1) recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;
- 2) effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

« En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec. » (Article 188.)

II La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- un président, pour un mandat d'au plus cinq ans;

- sept personnes, après consultation d'organismes qu'il considère comme représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans. Le président est chargé de la direction et de l'administration du Conseil.

III Les assemblées

Le Conseil supérieur de la langue française a tenu six assemblées ordinaires pendant l'exercice 2005-2006.

Assemblées du Conseil supérieur de la langue française en 2005-2006

Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
8 avril 2005	19 ^e assemblée	Montréal
17 juin 2005	20 ^e assemblée	Montréal
16 septembre 2005	21 ^e assemblée	Montréal
11 novembre 2005	22 ^e assemblée	Montréal
16 décembre 2005	23 ^e assemblée	Montréal
10 février 2006	24 ^e assemblée	Montréal

IV Les ressources humaines et financières

Les membres du Conseil peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent pour assurer le secrétariat, la recherche, l'administration et les communications.

A. Le personnel permanent

Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, l'effectif autorisé était de dix-sept postes, soit un poste de personnel hors cadre, un poste de cadre, sept postes de professionnels, un poste de technicien et sept postes réservés au personnel de soutien.

Effectif autorisé par le Conseil du trésor en 2005-2006Du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Direction ou service	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Technicien	Personnel de soutien	Total
Bureau du président	1	--	1	--	2	4
Direction de la recherche et de l'administration	--	1	6	1	5	13
Total	1	1	7	1	7	17

B. Les activités diverses

Cinq membres du personnel du Conseil ont adhéré au Régime d'aménagement et de réduction du temps de travail.

C. Les ressources financières

Pour l'exercice 2005-2006, le Conseil avait à sa disposition des crédits qui s'élevaient à 1 480 600 \$. Les dépenses ont totalisé 1 438 696 \$ et ont été réparties comme le montre le tableau suivant :

D. Les ressources matérielles

Le Conseil maintient son entente avec l'Office des professions du Québec sur le partage de ses locaux à Montréal au 800, rue du Square-Victoria. Cette entente permet une répartition équitable et une utilisation rationnelle de l'espace commun par les deux organismes.

État du budget pour l'année 2005-2006

Catégorie	Budget (\$)		
	Original	Modifié	Dépenses
Rémunération	923 000	881 927	881 926
Fonctionnement	519 600	560 209	523 251
Transfert	15 000	20 000	20 000
Immobilisations	9 000	9 464	9 464
Total	1 466 600	1 471 600	1 434 641
Amortissement	14 000	14 000	4 055
Total des crédits	1 480 600	1 485 600	1 438 696

V La structure administrative

Le président et le directeur de la recherche et de l'administration du Conseil supérieur de la langue française s'appuient sur les membres du personnel œuvrant dans quatre unités administratives : le Secrétariat; la Recherche; l'Administration; les Communications et les Ressources informationnelles.

Le Secrétariat

Le Secrétariat veille à la préparation et au suivi des assemblées du Conseil. Il assure le suivi de la correspondance. Il coordonne la rédaction et rédige la version définitive du Rapport annuel de gestion. Il est enfin chargé de l'appel des candidatures et du jury de sélection des récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique ainsi que des lauréats du Prix du 3-Juillet-1608 et du prix Émile-Ollivier.

La Recherche

Le Service de la recherche se consacre à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec et présente le résultat de ses recherches aux membres du Conseil. Ce service prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qu'il soumet aux membres du Conseil pour discussion, établissement de consensus sur les prises de position et dernière approbation des documents. Il participe également à la mise en œuvre de la planification stratégique du Conseil et en assure le suivi.

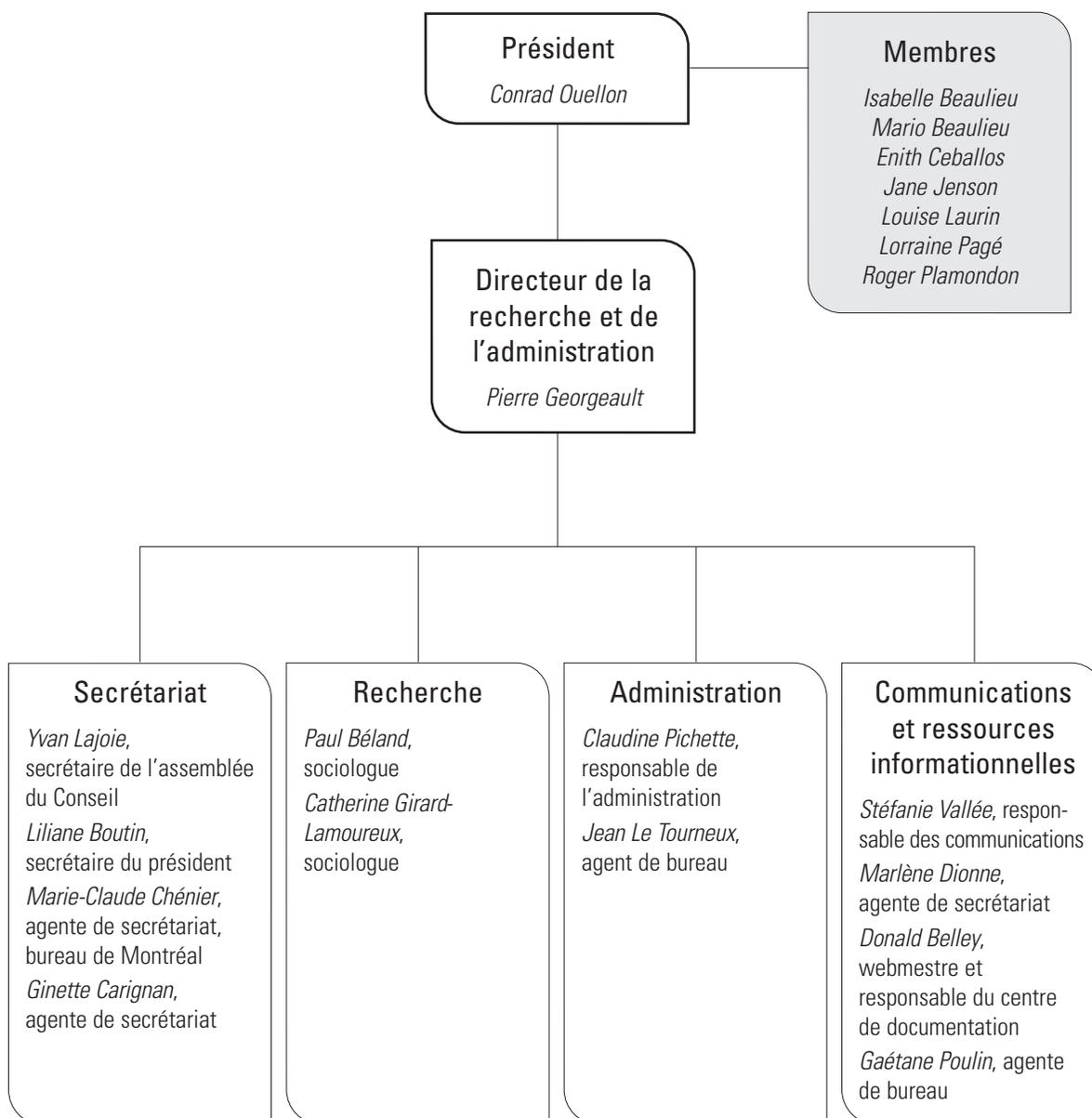
L'Administration

Le Service de l'administration est responsable de la coordination, du suivi et du soutien administratif, financier et en ressources humaines de l'ensemble des activités du Conseil. À cette fin, il répond aux demandes de renseignements provenant des organismes gouvernementaux. Il prépare les documents relatifs à l'étude des crédits par l'Assemblée nationale. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques administratives du gouvernement et de s'assurer que l'organisme les respecte.

Les Communications et les Ressources informationnelles

Le Service des communications et des ressources informationnelles a la responsabilité des communications internes et externes du Conseil, des relations avec les médias, de la mise à jour du site Internet, de la base de données des clients du Conseil ainsi que des publications et du *Bulletin*. Ce service est aussi responsable de l'attribution des prix Jules-Fournier et Raymond-Charette et veille à l'organisation des cérémonies de remise de l'Ordre des francophones d'Amérique, des prix décernés par le Conseil ainsi que des événements qu'il organise.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française



VI Le cadre de gestion

Les politiques intérieures

Dans le but d'assurer une grande cohérence dans ses actions et pour répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise, le Conseil supérieur de la langue française a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant de fonctionner de façon appropriée et de répondre adéquatement aux exigences gouvernementales.

La planification stratégique

Les membres du Conseil ont pris connaissance du document provisoire relatif au Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008 des organismes de la langue et ils en ont tenu compte dans la planification des activités du Conseil. La troisième partie du présent rapport annuel relative à la présentation des résultats permet de voir comment cette planification stratégique a constitué un point d'ancrage pour les différentes activités du Conseil à l'intérieur du présent exercice.

La politique linguistique

Au cours de l'année 2005-2006, le Conseil supérieur de la langue française a continué à veiller à l'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Il s'est assuré de la qualité de la langue en soumettant à une révision linguistique ses documents de recherche, les textes qui servent à ses activités de relations publiques et ceux qu'il publie dans son site Internet. Étant donné son mandat d'exemplarité sur le plan linguistique, le Conseil se fait un point d'honneur d'accorder la plus grande importance à la qualité de tous ses textes, en particulier sa correspondance. De plus, il s'est conformé aux directives administratives, notamment en ce qui a trait à la langue des contrats et des documents et en ce qui concerne le matériel exigé pour le parc informatique.

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le Conseil supérieur de la langue française a adopté, à sa 2^e assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

Le secrétaire de l'assemblée du Conseil fait partie du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique du Québec. À ce titre, il agit comme répondant en matière d'éthique et de déontologie et veille à ce que le Conseil se conforme aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et respecte les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique. Le répondant a assisté aux sessions de formation organisées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Chacun des membres du personnel a reçu un exemplaire de la brochure *L'éthique dans la fonction publique québécoise*, publiée par le ministère du Conseil exécutif.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

En ce qui concerne la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Conseil s'est doté d'une politique assurant la protection des renseignements personnels contenus dans ses documents administratifs. La personne responsable des communications au Conseil est désignée par le président du Conseil à titre de responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information. Le niveau de protection des renseignements personnels de l'organisme est conforme aux exigences de la Loi.

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Le Conseil s'est appliqué à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique. Le Conseil compte deux jeunes femmes parmi son personnel professionnel.

La politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique

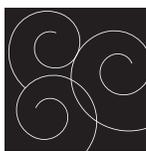
Au cours de l'exercice, le Conseil n'a eu à déplorer aucun accident ni incident lié au travail ou à une maladie professionnelle. Le Conseil considère que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, car ces préoccupations font partie des exigences de la loi et sont essentielles à la bonne marche des activités du Conseil. À cette fin, il s'assure que son personnel utilise des équipements de travail adéquats et répondant aux normes de l'ergonomie, et ce, en collaboration avec la Direction des ressources humaines du ministère de la Culture et des Communications.

La mise en œuvre d'autres politiques gouvernementales

En plus de veiller au respect des politiques mises en place à l'intérieur de l'organisme, le Conseil a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.

Le Plan de modernisation 2004-2007 du gouvernement

Le Conseil s'est assuré de respecter les règles relatives au Plan de modernisation 2004-2007 du gouvernement, lequel plan limite le recrutement du personnel en fonction d'un taux de remplacement des départs à la retraite fixé à 50 % et prévoit une réduction de l'effectif régulier et total pour l'exercice financier 2005-2006.



TROISIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et de la planification stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2005-2006

En conformité avec sa mission et les orientations définies dans le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2005-2008, le Conseil livre, dans les pages qui suivent, le résultat de ses études et travaux de recherche, de ses activités de reconnaissance et de participation au rayonnement de la langue française, de coopération internationale et de communications pour l'exercice 2005-2006. Ce rapport n'inclut cependant pas une déclaration de services aux citoyens, étant donné que le Conseil n'offre pas de services directs à la population et qu'il ne gère pas de programmes.

II Les résultats

Consolider la politique linguistique du Québec
(3^e orientation du Plan stratégique)

La célébration de la vitalité de la langue française (axe d'intervention 2 du Plan stratégique)

Objectif 1

Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes et d'entreprises en faveur de la langue française.

RÉSULTATS

Prix et décorations décernés par le Conseil supérieur de la langue française

L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et d'un rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué l'Ordre des francophones d'Amérique, le 3 juillet 1978.

Cette distinction, décernée par le Conseil annuellement, a pour objet de reconnaître le mérite de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française en Amérique ou ailleurs dans le monde.

Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique en 2006

Pour le Québec

M^{me} Monique Giroux, animatrice à la Société Radio-Canada;

M. Michel Tétu, président-directeur général de *L'Année francophone internationale*.

Pour l'Acadie

M^{me} Marguerite Maillet, écrivaine.

Pour l'Ontario

M. Jean Poirier, ancien député et ancien président de l'Association canadienne-française de l'Ontario.

Pour l'Ouest canadien

M. Georges A. Arès, ancien président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Pour les Amériques

M. Clément Mbom, professeur de langue et de littérature française, au Collège Brooklyn, à New York.

Pour les Autres continents

M. Jacques Dubois, professeur à l'Université de Liège, en Belgique.

Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370^e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le Conseil remet annuellement ce prix à un organisme qui œuvre à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

La troupe de théâtre Le Cercle Molière est l'organisme lauréat du Prix du 3-Juillet-1608 en 2006. Fondé en 1925, Le Cercle Molière, qui fête son 80^e anniversaire en 2006, est la plus ancienne troupe de théâtre au Canada.

Le prix Émile-Ollivier

Le prix Émile-Ollivier a été créé à l'occasion du Forum de la francophonie, le 1^{er} mai 2004, par le Conseil supérieur de la langue française, avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Le Conseil veut ainsi rendre hommage à l'écrivain Émile Ollivier, décédé le 10 novembre 2002, qui a été membre du Conseil de la langue française de 1989 à 1998. Le prix récompense une œuvre, dans les genres du roman, de la nouvelle, du récit et de l'essai, publiée en français par une maison d'édition francophone du Canada, mais de l'extérieur du Québec. Le Conseil désire, par l'attribution de ce prix, manifester l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones. Exceptionnellement, le prix a été remis à deux lauréates au cours de l'exercice 2005-2006.

M^{me} Estelle Beauchamp est lauréate du prix Émile-Ollivier en 2005 pour son roman *Les enfants de l'été* publié aux éditions Prise de parole.

M^{me} Marie-Andrée Donovan est lauréate du prix Émile-Ollivier en 2006 pour son récit *Les soleils incendiés* publié aux éditions David.

• Prix de journalisme décernés par le Conseil supérieur de la langue française

M^{me} Lorraine Pagé, présidente du jury et membre du Conseil, a remis les prix de journalisme Jules-Fournier et Raymond-Charette en remplacement du président du Conseil, à l'hôtel Hilton de Québec, à l'occasion du Congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, le 3 décembre 2005.

Le prix Jules-Fournier

Ce prix a été créé en 1980 dans le but de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin, à la direction du journal *Le Nationaliste*, et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*. Le prix Jules-Fournier a été remis cette année à M^{me} Christiane Laforge, du journal *Le Quotidien*.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999 dans le but de promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969. Le prix Raymond-Charette a été remis cette année à M^{me} Julie Miville-Dechêne, journaliste à l'émission *Le point*, diffusée à Radio-Canada.

La veille en matière linguistique (axe d'intervention 3 du Plan stratégique)

Objectif 2

Réaliser diverses études liées aux grands enjeux et défis en matière de langue dont, notamment, la redynamisation du processus de francisation, l'intégration linguistique des immigrants et les défis linguistiques que pose la société de l'information.

RÉSULTATS

Avis sur Le français, langue normale et habituelle du travail

La généralisation de l'usage du français au travail demeure un défi pour la société québécoise. En effet, selon le Conseil, les mesures actuelles pour faire du français la langue des communications orales et écrites au travail sont nécessaires mais insuffisantes. Des stratégies complémentaires doivent être mises au point et les efforts pour franciser les employés doivent être accrus.

Ces constats émergent à la suite de la consultation de plus de 60 organismes des milieux patronaux, syndicaux et communautaires qu'a effectuée le Conseil supérieur de la langue française. Ils sont également basés sur le recensement canadien de 2001, qui indique que si parmi les francophones de la région métropolitaine de Montréal, 88 % utilisent surtout le français au travail, ce pourcentage n'est que de 45 % parmi les allophones et de 20 % parmi les anglophones.

Le mécanisme principal conçu par les artisans de la Charte de la langue française pour franciser les milieux de travail est la certification des entreprises par l'Office québécois de la langue française. La certification a généralement contribué à mettre en place des conditions favorables à l'instauration d'un environnement de travail en français. En 1990, 71 % des entreprises de cinquante employés ou plus possédaient un certificat de francisation, comparativement à 81 % en 2005.

Pourtant, malgré ces progrès, le recensement de 2001 montre que la généralisation du français au travail ne s'est pas entièrement réalisée : en effet, même si 88 % des francophones de la région métropolitaine de Montréal utilisent surtout le français au travail, le pourcentage d'allophones qui travaillent surtout en français n'est que de 45 %. Signalons que plus du tiers des travailleurs et des travailleuses du secteur privé ne profitent pas du mécanisme de francisation des entreprises, puisque les entreprises de moins de cinquante employés ne sont pas soumises à la certification.

Ainsi, la certification n'assure pas que le français est la langue de travail pour la plus grande partie des allophones. Qui plus est, lorsque des personnes de langue maternelle différente travaillent ensemble, la langue commune est souvent l'anglais.

Nous sommes donc amenés à constater que la certification à elle seule ne permet pas d'accroître l'usage de la langue officielle et de faire face aux pressions de la mondialisation et des technologies de pointe. Par conséquent, le Conseil propose :

- d'inviter les entreprises à intégrer des stratégies de francisation dans leur propre planification stratégique;
- de s'assurer que les travailleurs et les travailleuses maîtrisent la langue commune.

Compte tenu de l'ouverture des marchés et de l'importance croissante des relations internationales, les entreprises devraient aussi adopter une politique linguistique interne incitant, d'une part, à l'usage de plusieurs langues dans les communications internationales et, d'autre part, à l'usage du français dans les communications locales. Une telle politique devrait faciliter les relations internationales, tout en évitant que l'anglais ne devienne la langue des communications internes. Les entreprises doivent aussi veiller à revitaliser les comités de francisation et concevoir des outils de travail en français.

Il faut donc assurer la formation linguistique de base de tous les travailleurs et travailleuses immigrants, allophones et adultes, et offrir une formation qualifiante en français aux travailleuses et aux travailleurs en général et, en particulier, aux professionnels, aux immigrants allophones et aux anglophones qui pourraient avoir une maîtrise insuffisante de la langue.

Une enquête récente de Statistique Canada et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a d'ailleurs montré que l'augmentation de 1 % de la littératie, soit des compétences en lecture et en écriture, amènerait une croissance de 2,5 % de la productivité au travail et de 1,5 % du PIB par habitant.

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles est un intervenant majeur, puisqu'il gère la francisation des nouveaux immigrants adultes. La tâche est importante, mais l'offre de service est insuffisante. Elle ne touche que 65 % des personnes qui auraient besoin d'être francisées. Cela signifie qu'année après année, le déficit de formation s'accroît. Le budget alloué à la francisation des personnes nouvellement arrivées doit augmenter.

Selon le Conseil, l'État ne devrait pas hésiter à accorder les ressources supplémentaires, notamment à l'Office québécois de la langue française et au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, afin de bien marquer l'importance de leur influence décisive en matière de francisation.

Dans le but de redéfinir le processus de francisation des milieux de travail dans une économie ouverte, le Conseil a formulé 38 recommandations adressées aux organismes publics et ministères intéressés par la francisation de la main-d'œuvre.

Enfin, le Conseil supérieur de la langue française croit fermement que l'avenir du français au Québec est étroitement lié à l'usage qu'on en fait et qu'on en fera en milieu de travail.

En même temps que l'avis, deux rapports venaient étayer la position du Conseil. Il s'agit de :

- *Le français, langue normale et habituelle du travail dans une économie ouverte*, Nicole Lapierre Vincent, rapport de recherche, août 2005.
- *Synthèse des consultations sur le français, langue normale et habituelle du travail*, Nicole Lapierre Vincent, Conseil supérieur de la langue française, août 2005.

L'avis et les deux rapports sont accessibles à l'adresse Internet du Conseil :

[www.cslf.gouv.qc.ca].

Résolution de Bruxelles

- Adoption en Conseil de la motion commune des conseils réunis à Bruxelles sur le renforcement du statut et de l'usage du français dans l'espace francophone ainsi que sur sa diffusion hors de cet espace. (Décembre 2005.)

Résolution commune des conseils supérieurs de la langue française et organismes de gestion linguistique de la France, de la Suisse romande, du Québec et de la Communauté française de Belgique

Bruxelles, le 2 décembre 2005

Considérant que l'Organisation internationale de la Francophonie s'est construite autour du partage de la langue française;

Prenant appui sur la Déclaration adoptée le 15 juin 2001 à Cotonou à l'issue de la III^e Conférence ministérielle sur la culture et confirmée lors du XI^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage organisé à Beyrouth, du 18 au 20 octobre 2002;

Rappelant l'esprit de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée à l'Unesco le 20 octobre 2005 qui reconnaît le droit souverain des États de mettre en œuvre des politiques de soutien aux expressions culturelles sur leur territoire;

Reconnaissant la nécessaire prise en compte de la spécificité et du caractère transversal des politiques linguistiques qui ne concernent pas les seuls champs de la culture et de l'éducation, mais également le monde du travail et plus généralement tous les secteurs de la vie sociale;

Les présidents et responsables des conseils supérieurs de la langue française et organismes de gestion linguistique de la France, de la Suisse romande, du Québec et de la Communauté française de Belgique expriment le souhait que :

- s'instaure, sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, une concertation entre les ministres et les autorités chargés de la politique linguistique dans les États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie. Cette concertation permettrait de créer les conditions d'un dialogue régulier entre ces États et gouvernements, en vue notamment de renforcer le statut et l'usage du français dans l'espace francophone ainsi que sa diffusion hors de cet espace, et ce, dans une double perspective de promotion de la langue française et de valorisation de la diversité linguistique;
- soit examiné, lors du prochain Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage organisé à Bucarest les 25 et 26 septembre 2006, le principe d'une conférence ministérielle ayant pour mandat de définir un plan d'action à cet égard susceptible d'être adopté lors du Sommet qui se tiendra à Québec en 2008.

Étude 1

- ***L'importance des activités hors Québec des entreprises québécoises : un aperçu fondé sur l'emploi, François Vaillancourt et Lisa Russo, Conseil supérieur de la langue française, avril 2005.***

Depuis le début des années 1990, l'ouverture au monde des entreprises québécoises a considérablement évolué. Ainsi, une étude gouvernementale révèle que, de 1990 à 1999, la valeur des exportations québécoises de biens et services a augmenté de 130 % et que, en 1999, les deux tiers des exportations étaient destinées aux États-Unis¹. Quant aux 30 entreprises étudiées

ici, en 1990, 87 % de leurs employés travaillaient au Québec; en 2003, moins de la moitié des employés de ces entreprises travaillaient au Québec. Certaines entreprises québécoises qui, au début de la décennie 1990, exerçaient leurs activités exclusivement ou presque au Québec (Groupe Jean Coutu, MAAX, Quebecor) sont aujourd'hui d'envergure internationale et se placent parmi les premières de leur secteur dans le marché américain. Le rôle qu'a joué l'ALENA dans cette évolution n'est pas connu de façon précise, mais on peut penser que son incidence a été considérable. Un aspect intéressant est que cette expansion hors Québec se fait presque uniquement par l'achat d'entreprises. Elle n'est pas le fait d'une délocalisation des activités exercées au Québec², comme l'indique l'évolution des niveaux absolus d'emplois au Québec.

L'emploi hors Québec des entreprises francophones représente 14 % de l'emploi total de ces entreprises et 56 % de l'emploi des multinationales québécoises³. Est-ce élevé ou faible? Il est difficile de répondre à cette question dans l'absolu, mais notons que l'emploi hors États-Unis des firmes américaines représentait 25 % de l'emploi total de ces firmes en 2002⁴. L'emploi aux États-Unis des multinationales représente environ 25 % de l'emploi total de cette économie, et l'emploi au Québec des multinationales québécoises, environ 13 % de l'emploi total sous contrôle francophone (225 000/1 750 000). Les multinationales québécoises sont plus présentes hors frontières : cela n'est pas surprenant, vu la taille des deux économies.

Une telle ouverture vers le reste du monde et particulièrement vers les États-Unis a sûrement des conséquences sur l'utilisation du français dans certaines activités de ces entreprises, mais nous ignorons l'importance des changements dans les exigences

¹ Source : *Les exportations du Québec : bilan d'une décennie et perspectives de croissance*, Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, 2000.

² On observerait sans doute une certaine délocalisation si on étudiait des entreprises du secteur du vêtement.

³ Il s'agit des 190 firmes recensées au tableau A-3 et qui ont des emplois hors Québec. Ce sont donc des firmes sous contrôle francophone et faisant partie des cinq cents plus grandes firmes du Québec.

⁴ Raymond J. MATALONI, Jr. «U.S. Multinational Companies: Operations in 2002», *Survey of Current Business*, juillet 2004, p. 10-29, [<http://www.bea.doc.gov/bea/ARTICLES/2004/07July/0704mnc.pdf>].

et les comportements linguistiques ainsi produits. Il serait sans doute utile d'approfondir cette question, car cette ouverture au monde devrait à notre avis demeurer importante, voire s'accroître au cours des prochaines années.

Réalisée par François Vaillancourt, professeur titulaire au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal, et Lisa Russo, cette étude a été publiée en avril 2005.

Étude 2

- ***Maîtrise du français chez les jeunes et société du savoir : quelques éléments de réflexion, Catherine Girard-Lamoureux, texte déposé et discuté en conseil, novembre 2005.***

La société du savoir est actuellement la notion à la mode pour désigner notre époque. Cependant, nous avons constaté que ses caractéristiques propres demeuraient imprécises, et que son importance économique et professionnelle était généralement surévaluée. Toutefois, nous pouvons affirmer, sans trop de risques, que nous vivons dans un monde où, par le biais des technologies de l'information et des communications, l'information s'échange et se transmet à une vitesse croissante, ce qui redéfinit les compétences demandées chez les travailleurs et les travailleuses. Dans ce cadre, les habiletés langagières sont de plus en plus nécessaires, la langue étant à la base de la conceptualisation et de la transmission du savoir.

Partant de ces prémisses, on comprend que la maîtrise du français devienne une préoccupation pour les employeurs. Généralement, les diagnostics posés en la matière sont négatifs : les travailleurs et les travailleuses, particulièrement les jeunes, posséderaient des lacunes importantes en français, et cela à tous les niveaux. Toutefois, les différentes enquêtes sur la question, présentées dans ce texte, nous obligent à relativiser cette première impression. En effet, nous

constatons que la réalité s'avère plus complexe et les constats, moins alarmants que ceux véhiculés dans le discours.

Les études sur les compétences linguistiques des jeunes Québécoises et Québécois ont ainsi fait ressortir que les diagnostics différaient grandement selon l'angle d'analyse et le mode de correction privilégiés. Par exemple, les enquêtes qui portaient sur les aspects du langage relatifs à la lecture, ou encore à l'organisation du texte dans les tests d'écriture, n'ont pas relevé de difficultés particulières. De l'ensemble des aspects étudiés, ce sont ceux associés à la maîtrise du code qui semblent être les moins satisfaisants. Cependant, même dans ce cas, le mode de correction privilégié pourra donner lieu à des portraits de situation fort différents. Ainsi, on remarque que les évaluations où l'on présente les résultats selon un écart par rapport à l'atteinte d'une norme globale (ayant comme point de comparaison la grammaire et le dictionnaire) donnaient des résultats éminemment plus négatifs que les enquêtes qui avaient plutôt étudié les performances des élèves en fonction de l'atteinte de différents niveaux de compétence, ou encore qui comparaient ces performances en fonction de celles d'élèves provenant d'autres provinces ou pays.

Les différents diagnostics obtenus en fonction du mode de correction aboutissent inévitablement à la question de la norme de référence privilégiée. À ce titre, nous avons constaté la nécessité de poursuivre la réflexion sur le sujet. La maîtrise globale du code étant un phénomène rare au sein de la population, on doit ainsi se questionner sur la pertinence d'évaluer les compétences linguistiques de la population selon une telle norme. Il serait également intéressant d'envisager, dans le cas des travailleurs et des travailleuses, la possibilité d'analyser les compétences langagières à partir de plusieurs normes, qui s'adapteraient selon les contextes et les habiletés langagières requises.

Étude 3

- **La fréquentation du réseau scolaire anglophone, une étude exploratoire des statistiques de 2000 à 2004, Paul Béland, rapport présenté au Conseil, février 2006, à publier en 2006.**

La Charte de la langue française a eu un effet majeur sur la fréquentation des réseaux scolaires de langue française et anglaise. En 1977, 16,7 % des élèves fréquentaient une école de langue anglaise et ce pourcentage a diminué jusqu'à 9,6 % en 1992. Les allophones qui s'inscrivaient surtout dans les écoles de langue anglaise (85 % en 1971) se retrouvent maintenant plutôt dans le réseau scolaire francophone (79 % en 2004). Par contre, les années 1990 et 2000 montrent un renversement de la tendance, si bien que 11,2 % des élèves reçoivent un enseignement en anglais en 2004, une hausse de 1,6 point depuis 1992.

Les séries statistiques portant sur la fréquentation scolaire des années 2000 à 2004, accessibles sur le site Internet du ministère de l'Éducation, expliquent au moins en partie la croissance observée au cours des dernières années. Les droits de scolarité des jeunes étant liés entre autres à l'histoire scolaire des parents, la langue maternelle et le statut migratoire influenceront la langue d'enseignement des enfants. Ainsi, en 2004, 2,4 % des francophones, 80,1 % des anglophones et 20 % des allophones (excluant les Autochtones) recevaient un enseignement en anglais. Les francophones sont passés de 81,8 % de la population scolaire à 80,2 %, tandis que le pourcentage d'allophones a augmenté de 9,8 % à 11,2 %. Le poids des anglophones est demeuré stable aux environs de 8,4 %. Ce changement de la composition linguistique des élèves serait responsable d'environ 50 % de l'augmentation de la fréquentation du réseau anglophone.

Une autre partie de l'augmentation peut être attribuée à une tendance plus élevée des francophones à recevoir un enseignement en anglais : 2,0 % d'entre eux

étaient dans le réseau de langue anglaise en 2000, comparativement à 2,4 % en 2004. Ce dernier phénomène s'observe dans toutes les régions du Québec. Au contraire, les anglophones et les allophones fréquentent moins les écoles de langue anglaise, une diminution de 1,5 point et de 1,2 point respectivement. Par ailleurs, dans la région de Montréal, cette diminution chez les allophones provient d'un changement de leur origine linguistique et non d'une orientation linguistique différente. Ce phénomène repose sur le fait que la fréquentation des écoles de langue anglaise par les allophones varie de plusieurs points de pourcentage selon leur langue maternelle et le pays de naissance des jeunes immigrants. L'analyse a aussi montré que l'immigration favorise le réseau scolaire de langue française de la région de Montréal : 10,4 % des jeunes migrants reçoivent un enseignement en anglais, comparativement à 28,4 % des élèves nés au Québec.

Globalement, retenons que le réseau de langue anglaise est favorisé par un accroissement du pourcentage d'allophones parmi les élèves et une tendance plus marquée des francophones à le fréquenter. Quant au réseau de langue française, il est favorisé par une augmentation du pourcentage d'élèves immigrants et un changement de la composition des allophones qui fait en sorte qu'ils ont une tendance plus prononcée à s'y inscrire. La propension des anglophones à recevoir un enseignement en langue française augmente aussi.

Étude 4

- **Le français au Québec : les nouveaux défis, sous la dir. de Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault, Fides, 2005, 622 p.**

Une trentaine d'années après la promulgation de la « Loi 101 », beaucoup de chemin a été parcouru, mais la situation du français reste fragile, en butte à de nouvelles pressions. Comme l'écrit Guy Rocher : « *Il est certain que le contexte de 2005 est, à plusieurs*

égards, bien différent de celui que l'on connaît en 1977. [...] Mais ce nouveau contexte, plutôt que de nous rassurer sur l'avenir de la langue française au Québec, appelle l'élaboration d'une nouvelle politique linguistique adaptée aux défis et aux contraintes qui seront ceux du XXI^e siècle [...] La situation [actuelle] de la langue française au Québec [...] exige que s'ouvre un nouveau chantier de réflexion, non pas d'abord sur une loi, mais sur la politique linguistique dont la loi sera l'expression juridique et politique. » La mondialisation de l'économie, l'implantation intensive des technologies de l'information, l'augmentation de l'immigration, la reconnaissance de plus en plus grande des minorités, la préoccupation des Québécois à l'égard de la qualité de leur langue, voilà autant de données nouvelles dont il faudra tenir compte.

C'est ce chantier qu'ont voulu ouvrir la quinzaine de personnes à qui il a été demandé de réfléchir sur divers aspects de la problématique linguistique québécoise. Leurs constats et leurs propositions pourront amorcer un débat social, le plus dépassionné possible, dont émergeront des consensus quant aux actions à mettre de l'avant et qui pourront étayer une volonté politique.

Six principaux volets sont couverts, soit les rapports langue et économie, langue et droits, langue et nouvelles technologies, dynamique linguistique et immigration, diversité linguistique et culturelle ainsi que qualité de la langue et enseignement. Chacun de ces volets est traité par un auteur ou une auteure principal et, au besoin, par quelques articles plus spécialisés (portant, par exemple, sur les Autochtones ou sur les rapports langue et droit international). Chacun des grands thèmes a fait l'objet d'une journée de réflexion avec six ou sept experts du domaine pour approfondir le sujet, confronter les analyses et alimenter la réflexion; une quarantaine d'experts ont participé à cette démarche. Les résultats de toutes ces interventions sont présentés dans les dix-sept articles que comporte cet ouvrage.

• **Présentation du livre *Le français au Québec : les nouveaux défis***

Préface

Nadia Brédimas-Assimopoulos,
présidente du Conseil supérieur
de la langue française

Introduction

Guy Rocher

Partie I : Le statut de la langue

Pour un changement de chapitre linguistique

Christine Fréchette

Les technologies et le français : situation et perspectives au Québec

Réjean Roy

L'impact de la mondialisation et de l'économie du savoir sur la question linguistique au Québec

Arnaud Sales

La francisation des immigrants au Québec en 2005 et après

Michel Pagé

Le défi des langues autochtones au Québec

Louis-Jacques Dorais et Bernard Cleary

L'évolution du cadre juridique et conceptuel de la législation linguistique du Québec

José Woehrling

L'impact des conventions internationales sur les politiques linguistiques

Alain Prujiner

Partie II : La qualité de la langue

La question de la qualité de la langue aujourd'hui

Chantal Bouchard

La norme réelle du français québécois

Marie-Éva de Villers

*Pratique et enseignement des professions
langagières à l'ère de la société
de l'information*

Aline Francœur

*La radio et la télévision : modèles linguistiques
ou miroirs de société?*

Guy Bertrand

*Le français de la publicité et de l'espace public :
un constat positif*

Catherine Melillo

*La maîtrise de la norme du français parlé
dans l'enseignement et les médias.*

Constats et perspectives

Luc Ostiguy

*Qualité de la langue d'enseignement et
formation des maîtres*

Monique Lebrun

*Les programmes d'enseignement du français
et la qualité de la langue*

Monique Lebrun

*L'enseignement du français dans le réseau scolaire
anglophone : à la recherche du bilinguisme*

Patricia Lamarre

*La maîtrise du français dans la formation
des immigrants adultes*

Michel D. Laurier

Conclusion

Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault

Annexes

Étude 5

- **Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluri-disciplinaire, sous la dir. de Pierre Georgeault et Michel Pagé, CREQC, Québec Amérique, 2006, 347 p.**

Les auteurs de ce livre partent d'un constat. Ils reconnaissent l'importance grandissante de la diversité linguistique et culturelle au Québec, particulièrement à Montréal, d'où la nécessité de prendre davantage en compte les faits suivants :

- le Québec compte 10 % de personnes immigrées parmi sa population totale en 2001 (soit la même proportion qu'aux États-Unis);
- les personnes de langue autre que française ou anglaise forment le deuxième groupe en importance à Montréal, bien avant les anglophones;
- plus de 150 langues différentes sont parlées à Montréal.

Les auteurs expriment en outre un appel à une plus grande ouverture, un appel à tenir compte de la diversité linguistique et culturelle pour faciliter l'intégration linguistique de ces nouveaux venus, et assurer la cohésion et le bon fonctionnement de la société québécoise.

L'ouvrage constitue une invitation à adjoindre à la politique linguistique un volet d'intégration civique qui comprendrait :

- une politique de reconnaissance;
- l'affirmation du droit, pour chaque citoyen, de disposer des moyens lui permettant d'acquérir une bonne maîtrise du français;
- une politique de responsabilisation qui agit sur les représentations et les attitudes en essayant de relever le niveau de sécurité des groupes linguistiques et en favorisant une représentation positive des groupes linguistiques en présence.

La particularité de ce livre tient au fait qu'il est le fruit d'une réflexion pluridisciplinaire. Les treize collaborateurs et collaboratrices – philosophes, psychosociologues, sociolinguistes et sociologues – y proposent une réflexion aux citoyens, aux leaders d'opinion et à leurs collègues universitaires intéressés par la question de la langue au Québec.

Il est important de préciser que la réflexion et les propositions contenues dans ce livre sont soumises aux membres du Conseil supérieur de la langue française. À l'heure actuelle, le Conseil ne s'est pas encore prononcé sur la conformité des opinions émises dans cet ouvrage avec la pensée officielle et institutionnelle de l'organisme.

- **Présentation du livre *Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire.***

Préface

Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil supérieur de la langue française

Introduction

Michel Pagé et Pierre Georgeault

Chapitre 1

Le français en tant que langue de la communication publique

Propositions pour une approche dynamique du français dans l'espace linguistique québécois

Michel Pagé

Les langues publiques : une nouvelle analyse de la situation

Paul Béland

Chapitre 2

Reconnaissance mutuelle de la majorité et des minorités dans le Québec de langue officielle française

Approche sociopolitique

Le défi de l'ethnicité : modèles de nation et politique linguistique au Québec et ailleurs

Leigh Oakes

La protection de la langue et de l'identité collective comme enjeu au sein de la conscience historique québécoise

Jacques Beauchemin

Politique linguistique ou politique d'intégration?

La promotion de la langue dans une communauté politique libérale, démocratique et pluraliste

Jocelyn Maclure

Les minorités nationales et l'identité

civique commune

Michel Seymour

Chapitre 3

Le français, passerelle des rencontres interculturelles

Approche socioculturelle

La langue comme lieu de mémoire et lieu de passage

Jocelyn Létourneau

Identité migrante : langues et espace identitaire québécois dans l'écriture migrante

Carmen Mata Barreiro

Chapitre 4

La dynamique des rapports entre groupes linguistiques dans le Québec plurilingue à dominance française

Approche sociopsychologique

Changements sociaux et linguistiques au Québec, une menace seulement pour les anglophones?

Roxane de la Sablonnière et Donald M. Taylor

Langue, statut et identité : quelques réflexions sur les processus et conséquences de l'usage langagier

Richard Clément et Susan Baker

Conclusion

Langue et diversité : un défi à relever

Pierre Georgeault

Cet ouvrage, dirigé par Michel Pagé et Pierre Georgeault, a été publié en février 2006 par la Chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes (CREQC) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et les Éditions Québec Amérique.

Prospective 2006-2007

Le Conseil envisage de poursuivre ou d'entreprendre les activités et les travaux suivants au cours de l'exercice 2006-2007.

Réponse à une demande d'avis de la ministre de la Culture et des Communications

Le 15 mars dernier, dans une lettre adressée au président du Conseil, la ministre de la Culture et des Communications, en réponse à l'avis du Conseil intitulé *Le français, langue normale et habituelle du travail*, faisait part au Conseil d'une demande d'avis sur la maîtrise du français par les jeunes sur le marché du travail. La Ministre, après avoir constaté l'importance du phénomène, précisait ainsi sa demande : « [...] il apparaît utile d'examiner comment les jeunes font face à l'accroissement des exigences linguistiques sur le marché du travail, cela tant en ce qui concerne la maîtrise orale et écrite d'un français de qualité mais aussi en ce qui a trait à la connaissance d'autres langues. »

Prises de position relatives à :

- la francisation des immigrants;
- la norme et l'évaluation de la qualité de la langue.

Recherches

- *Le français et les jeunes*, groupes de discussion; consultants : Marie-Hélène Chastenay, Érica Maraillet et Mathieu Santerre.
- *Norme, variété et évaluation*, analyse critique et synthèse, par Jean Dolbec, professeur, Université du Québec à Chicoutimi.
- Analyse qualitative de l'offre de cours de français financés par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ou Emploi Québec telle que vécue par les organismes communautaires à Montréal; projet 2006-2007.
- « Le français, vecteur d'appartenances à la société québécoise, analyse exploratoire sur l'intégration linguistique et le développement d'appartenances à la société d'accueil », par Michel Pagé et Pierre Georgeault.
- Mise à jour et réédition du livre *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, projet 2006-2008.
- Mise à jour de l'enquête sur la langue d'usage public, par Paul Béland, projet 2006-2009.

Synthèse des publications

Ouvrages collectifs

Le français, langue de la diversité québécoise. Une réflexion pluridisciplinaire, sous la dir. de Pierre Georgeault et Michel Pagé, CREQC et Québec Amérique, 2006, 347 pages.

Le français au Québec : les nouveaux défis, sous la dir. de Alexandre Stefanescu et Pierre Georgeault, Fides, 2005, 622 pages.

Études

L'importance des activités hors Québec des entreprises québécoises : un aperçu fondé sur l'emploi, François Vaillancourt et Lisa Russo, Conseil supérieur de la langue française, avril 2005.

Le français, langue normale et habituelle du travail dans une économie ouverte, Nicole Lapierre Vincent, Conseil supérieur de la langue française, août 2005.

Avis

Le français, langue normale et habituelle du travail, Conseil supérieur de la langue française, 2005.

Synthèse

Synthèse des consultations sur le français, langue normale et habituelle du travail, Nicole Lapierre Vincent, Conseil supérieur de la langue française, août 2005.

Mémoire

Mémoire sur l'orthographe, Conseil supérieur de la langue française, site Internet du Conseil, 2005.

Objectif 3

Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise.

RÉSULTATS

Participation à la rencontre des organismes linguistiques et au Séminaire de Bruxelles

Le président et le directeur de la recherche et de l'administration ont participé au Séminaire international « Langue française et diversité linguistique » qui s'est tenu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2005, à Bruxelles. Le Conseil a présenté quatre communications à ce séminaire.

Les représentants du Conseil ont également participé à la rencontre annuelle des organismes linguistiques de la Francophonie du Nord (Québec/France/Belgique/Suisse), le 1^{er} décembre en après-midi et le 2 décembre 2005. Après un bilan des activités de l'année écoulée, les membres ont convenu de retenir trois thèmes qui feront l'objet des séminaires des trois prochaines années :

2006 : *L'intercompréhension linguistique* (Suisse);

2007 : *La langue de travail* (France);

2008 : *Variation linguistique, norme et évaluation de la qualité* (Québec).

Le Conseil supérieur de la langue française participera activement à ces rencontres, mais concentrera ses efforts sur le séminaire qui se tiendra à Québec, en 2008. D'autres sujets de préoccupation communs ont été abordés et la collaboration sera maintenue entre les partenaires intéressés. C'est ainsi que le Conseil maintiendra ses relations avec le Conseil supérieur de la langue française de Belgique sur le dossier de l'orthographe.

Enfin, les conseils supérieurs de la langue française et les organismes de gestion linguistique du Québec, de la France, de la Suisse romande et de la Communauté française de Belgique ont adopté une résolution commune « qui vise à l'instauration d'une concertation ministérielle francophone afin de renforcer le statut et l'usage du français dans l'espace francophone ainsi que sa diffusion à travers le monde ». Cette résolution a été entérinée par les membres du Conseil supérieur de la langue française à leur assemblée du 16 décembre 2005.



QUATRIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information

En vertu de sa mission d'information, qui lui est confiée par la Charte de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française possède le pouvoir d'« informer le public sur toute question relative à la langue française » (article 188).

Ainsi, le Conseil a mis gratuitement ses études à la disposition du public, notamment en les publiant sur son site Internet.

Le Conseil a publié un avis, deux études, une synthèse, deux ouvrages collectifs, un numéro de son bulletin et son *Rapport annuel de gestion 2004-2005*.

Le président et les chercheurs ont prononcé six conférences, animé une table ronde, participé à treize réunions de concertation, assisté à six colloques et congrès, participé à six cérémonies ou réceptions officielles.

Neuf entrevues ont été accordées à des journalistes et le Conseil a tenu une conférence de presse pour le lancement de son avis *Le français, langue normale et habituelle du travail*.



Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la 2^e assemblée du Conseil
Le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (décret 824-98 du 17 juin 1998*), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.
2. Sont administrateurs publics les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

* Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LRQ, c. M-30).

Activités politiques

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions **s'il est élu et accepte** son élection à une charge publique à temps plein. Lorsque l'exercice de la charge publique est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association, dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

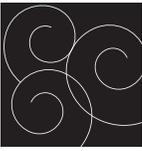
16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité, qui l'a nommé, l'assigne aussi à d'autres fonctions.
17. Le président peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché, ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.



Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française

Règlement adopté à la 2^e assemblée du Conseil
Le 13 décembre 2002

Charte de la langue française
(LRQ, c. C-11, art. 196)

Section I

Tenue des assemblées

1. Le Conseil supérieur de la langue française se réunit aussi souvent que nécessaire, mais il doit tenir au moins six assemblées par année.

Section II

Convocation

2. Sur demande du président, un avis de convocation est envoyé à chaque membre au moins cinq jours ouvrables avant la tenue d'une assemblée, mentionnant l'endroit, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée.

Cet avis est accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cependant, sur consentement de la majorité des membres, le Conseil peut, en assemblée, considérer toute autre question qui lui est soumise.

3. À la demande de quatre membres du Conseil, le président est tenu de convoquer une assemblée. Cette demande doit être signée par les quatre membres et contenir le projet d'ordre du jour.
4. Dans un cas qu'il juge d'urgence, le président peut convoquer une assemblée extraordinaire sans tenir compte des dispositions de l'article 2; l'avis de convocation peut alors être donné verbalement, par télégramme ou par tout autre moyen technique et il doit mentionner le sujet pour lequel l'assemblée est convoquée.

Section III

Décisions

5. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents. Le vote se déroule à main levée, à moins que l'un des membres ne demande la tenue d'un scrutin secret.
6. Un membre ne peut se faire représenter ni exercer son droit de vote par procuration.
7. Une décision prise au cours d'une assemblée peut être reconsidérée avec le consentement des deux tiers des membres présents.

Section IV

Procès-verbaux

8. Le président, ou un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par ce dernier, dresse les procès-verbaux de toute assemblée du Conseil.
9. Les procès-verbaux sont approuvés à la majorité des membres du Conseil.
10. Tout procès-verbal adopté doit être signé par le président, ou par un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par ce dernier.

Section V

Relations avec le public

11. Le président est autorisée à parler au nom du Conseil ou à agir comme son représentant. Tout autre membre peut être habilité à parler au nom du Conseil sur mandat du président ou par décision du Conseil.

Section VI

Absences

12. Si un membre omet d'assister à trois assemblées consécutives, le président peut le convoquer pour qu'il justifie ses absences. Lors de l'assemblée suivante, le Conseil peut délibérer sur l'opportunité de recommander au gouvernement la révocation de la nomination de ce membre.

Section VII

Entrée en vigueur

13. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil.

*Conseil supérieur
de la langue
française*

Québec 